

Tagolsheimois, Tagolsheimois,

Ce nouveau « Tagolsheim Infos » est consacré aux mesures prises dans le cadre du nouveau confinement, j'aurais préféré ne jamais avoir à vous l'envoyer.

Comme vous, je rêve chaque jour de pouvoir retrouver mes parents, ma famille, mes amis ; les embrasser, partager un repas sans crainte de les contaminer, chanter et danser ensemble. Je comprends la peur et la colère de bon nombre d'entre vous face au risque de chômage ou de faillite de leur entreprise dans laquelle tant de temps, d'énergie, d'espoirs et d'argent ont été investis.

Il est toujours facile de critiquer les mesures prises, mais soyons aussi honnêtes : malgré les messages du gouvernement d'appel à la responsabilité de chacun d'entre nous à observer les « gestes barrière », nous avons été de nombreuses fois témoins de leur non-respect et parfois, nous-même avons fait preuve de relâchement, entre amis par exemple.

Ne rien faire ou se contenter d'un couvre-feu, c'est prendre le risque d'avoir des centaines de milliers de morts en quelques semaines et surtout d'être obligé de faire le tri à l'entrée de l'hôpital, ce qui n'est pas dans les valeurs de la France et encore moins dans nos valeurs alsaciennes. Imaginons que nous soyons confrontés à cette situation...

Je tiens également à préciser que malgré mon soutien et mon attachement aux commerçants tagolsheimois, que j'ai d'ailleurs invités à un petit-déjeuner d'échanges très intéressant, je n'ai pas signé d'arrêté demandant leur réouverture. D'une part parce qu'il aurait été immédiatement contesté au tribunal administratif (et donc coûteux pour la commune avec aucune chance d'aboutir) mais aussi, et surtout de par mon engagement de sapeur-pompier ; comment inciter à la désobéissance, demander de respecter les règles pour certains et demander de l'outrepasser pour d'autres ! Ne sommes-nous pas déjà assez divisés ?

**Nous avons besoin d'être solidaires et unis.** Faisons le maximum dès que nous le pourrons pour aider nos commerçants touchés. Toute la vie du village est bousculée ; un grand merci à nos enseignants qui savent s'adapter et sont pleins de ressources, merci à nos associations qui se plient bien malgré elles à ces contraintes lourdes à tous points de vue pour elles, merci à notre personnel communal mais aussi à vos élus qui abattent un travail considérable et j'ai vraiment hâte de pouvoir vous dévoiler le fruit de ces travaux.

Très prochainement vous découvrirez nos nouvelles décorations de Noël, « Made in Tagolsheim », fruit d'une mobilisation de vos élus et de bénévoles. **Tagolsheim est et sera vivant !**

Alors que la France est aussi menacée dans ses valeurs par le terrorisme, et que nous devons être unis pour défendre nos valeurs, nous devons aussi nous rassembler pour lutter contre cette épidémie, en agissant tous de façon responsable pour bloquer la propagation du et « des » virus. Nous devons relever ce défi collectivement, soutenir nos soignants qui sont face à une course de fond incroyablement difficile. Et garder espoir !

Vive la République et vive Tagolsheim.

Le Maire,  
Hervé WERMUTH

## Mairie

39A, Grand Rue, 68720 Tagolsheim  
Tél : 03.89.25.41.34  
Fax : 03.89.25.56.20  
Mail : [mairie@tagolsheim.fr](mailto:mairie@tagolsheim.fr)

### Horaires :

Lundi : 10h-12h et 16h-19h  
Mardi : 10h-12h  
Mercredi : 10h-12h  
Jeudi : 10h-12h  
Vendredi : 10h-12h

*Afin de se protéger les uns les autres, merci de contacter la mairie en priorité par téléphone ou mail.*

## Urgences

**15 SAMU**  
**17 POLICE / GENDARMERIE**  
**18 POMPIERS**  
**0800 130 000 COVID19**

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

### QUE FAIRE DÈS LES PREMIERS SIGNES ?

Si vous avez de la fièvre, de la toux, mal à la gorge,  
le nez qui coule ou une perte du goût et de l'odorat :



Consultez rapidement  
votre médecin pour qu'il décide  
si vous devez être testé



En attendant les résultats,  
restez chez vous et évitez tout contact

Dans le cadre de la stratégie sanitaire « Tester-Alerte-Protéger » le gouvernement met à disposition du public un ensemble d'outils numériques complémentaires :



# 01 Point de la situation COVID 19

Le nombre journalier de personnes testées positives au Coronavirus a été multiplié par 4,5 entre le 23 septembre et le 26 octobre, passant de 12 923 à 57 588 personnes par jour en France, montrant l'ampleur de la deuxième vague.

Comme le nombre de morts ou de patients en réanimation est directement lié au nombre de cas positifs et que la progression de l'épidémie s'accélère quotidiennement, dans tous les départements, le Président de la République et le gouvernement n'avaient pas d'autre choix que de reconfiner notre pays.

Les « lits » des services de réanimation se remplissent à vitesse grand V, et d'ici une semaine à 10 jours, nous serons probablement à saturation.



Le 28 octobre 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain et en Martinique, en établissant un confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum.

Le principe du confinement est de réduire au maximum les déplacements et les interactions sociales.

Les déplacements sont autorisés pour :

- Travailler, si le télétravail ne peut être mis en place
- Étudier, les établissements scolaires (à l'exception des universités) restent ouverts
- Se former
- Acheter des fournitures de première nécessité (la liste des commerces autorisés à rester ouverts figure dans le décret paru au Journal Officiel du 30 octobre 2020)
- Retirer des commandes (système de « click and collect »)
- Se soigner
- Assister des personnes vulnérables, handicapées ou pour la garde d'enfants (les visites en EHPAD sont autorisées)
- Sortir en extérieur, dans la limite d'une heure et d'un kilomètre par jour autour de son domicile. Attention : le nombre de personnes est limité à 6 sur la voie publique.
- Se rendre dans un service public.

L'attestation dérogatoire est téléchargeable sur le site du Ministère de l'intérieur. Elle est imprimable, générable en ligne, recopiable à la main ou téléchargeable via l'application Tous AntiCovid.

<https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/30-10-2020-attestation-de-deplacement-derogatoire.pdf>



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

## 02 Etablissements Recevant du Public à Tagolsheim

### Les ERP ouverts

La **mairie** reste ouverte au public aux horaires habituels, sauf évolution néfaste de la situation sanitaire. Toutefois, nous vous demandons de privilégier le contact par téléphone (une permanence est assurée chaque jour) ou mail plutôt que de vous rendre sur place, autant que possible ; et de déposer les documents dans la boîte aux lettres.

Les mariages et PACS peuvent se tenir, dans la limite de 6 personnes.

Les sacs de tri sont toujours disponibles devant la mairie en libre service.

Les **commerces** tagolsheimois continuent de fonctionner aux horaires habituels pour certains, en vente à emporter pour d'autres.

Les **déchetteries** de la COMCOM (Illfurth et Altkirch notamment) restent ouvertes aux horaires habituels.

### Les ERP fermés

La **salle communale** n'est plus accessible et ne peut être mise en location, de même pour le chalet de pêche.

La **piscine** est fermée au public. Seuls les élèves, dans un cadre scolaire, peuvent y accéder.

L'**église** Saint Léger ne tiendra plus de messes. Les cérémonies religieuses sont autorisées pour les mariages et les enterrements.

### Les aires de jeux

Les **aires de jeux**, tout comme les parcs et jardins, restent ouverts. Toutefois, merci de respecter la limite de 6 personnes maximum présentes en même temps.

### Les écoles

Les écoles de Tagolsheim et Walheim restent ouvertes. Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Rappel de quelques règles :

- Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de l'école et/ou de se rassembler devant le portail,
- La température de l'enfant doit systématiquement être prise avant de prendre de chemin de l'école,
- Les enfants de 6 ans et plus doivent obligatoirement porter un masque en permanence (récréation et transport scolaire compris),
- Le masque est fourni par les parents et doit être changé au moment de la pause déjeuner,
- L'école doit immédiatement être prévenue en cas de suspicion de COVID19 dans la famille.

## 03 Informations communales

### Arbres citoyen

L'opération qui consiste à planter un arbre pour chaque naissance est reportée à une date ultérieure, ainsi que les réunions du conseil consultatif annoncé en juillet.

### Convivialité

Les moments de convivialité (repas des Aînés), de partage et les vœux de la Nouvelle Année seront très probablement annulés.

## 04 Conseil de fabrique

« La situation sanitaire de cette année nous a contraint d'annuler nos deux manifestations traditionnelles : notre repas champêtre de fin juillet à l'étang et notre repas "choucroute" fin octobre. Les bénéficiaires de ces journées nous permettent de financer les frais d'entretien, de réparation et de fonctionnement de notre église.

Les personnes qui souhaitent nous aider financièrement peuvent faire **un don**, qui peut être remis à notre trésorière, Madame Geneviève Ehrard - 2 rue de la Promenade, ou à notre président, Monsieur Pierre Werth - 25 rue du Vallon. Un reçu fiscal sera délivré à partir de 20 euros.



En espérant vous retrouver en bonne santé en 2021, nous vous remercions par avance et plus particulièrement nos fidèles soutiens. » *Le président, Pierre WERTH*

## 05 Concours d'illuminations et décorations de Noël

Comme annoncé dans le dernier bulletin d'informations, plusieurs projets qui permettront d'égayer notre village en fin d'année ont été lancés. Vu le contexte sanitaire, nos ateliers ne peuvent malheureusement pas avoir lieu.

Nous vous dévoilons aujourd'hui l'un de nos projets concernant les illuminations : un vaste chantier de recyclage des anciennes illuminations de la commune !

Ponçage, application d'une peinture anti-rouille et nouvel habillage... Un peu d'huile de coude, des dépenses minimisées par rapport à de nouvelles illuminations, le tout pour un résultat lumineux !

Merci aux membres de la commission « Cadre de vie » pour leur implication et merci aux bénévoles qui se sont signalés pour les aider !



Nous avons également utilisé des planches stockées à l'atelier communal pour créer des sapins en bois. Merci à Éric, notre agent communal pour cette réalisation ! Il ne reste plus qu'à protéger le bois pour les conserver le plus longtemps possible.

Et les projets ne s'arrêtent pas là, nous vous réservons encore quelques surprises ! Nous remercions d'ores et déjà Benoît Nass, de l'entreprise CLOS ALL de Tagolsheim, ainsi que le LECLERC d'Altkirch pour leur don de palettes.

Maintenant c'est à vous de jouer ! Laissez libre cours à votre imagination pour illuminer nos balades de fin d'année devant vos propriétés. Les membres de la commission « Cadre de vie » passeront dans les rues entre le **18 et le 20 décembre** pour sélectionner les plus belles décorations et illuminations.

Le règlement du concours sera disponible prochainement en mairie et sur le site internet de la commune. Retrouver également les « Tagolsheim Infos » en PDF sur notre site internet !

<http://tagolsheim.fr/documents.htm>